



COMMUNE DE VILLIERS LE MORHIER

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Villiers le Morhier s'est rassemblé en session ordinaire, après convocation légale envoyée le 25 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, Maire.

Présents : Philippe AUFFRAY, Maire, Ludovic MAITRE, Danièle SAVILLE, Guillaume LOISELET, Martine MARTIN, Jean GUILLET, Gilles QUESNE, Sophie FERNANDES PETITOT, Isabelle FOURNIER, Pauline BOURGE, Jean-François LHOMME, Jacques GEFFROY.

Pouvoirs : Jacqueline DEVINCK à Ludovic MAITRE - Aïcha CHAMPALOUX à Isabelle FOURNIER

Absent excusé : Jean-François MARIE

Secrétaire de séance : Isabelle FOURNIER.

Monsieur AUFFRAY demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu du 31 janvier 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- La modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 d'Energie Eure et Loir (1.3)
- La vente d'un ancien semoir (2.1)

Ce qui est accepté à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES

1.1 Choix des entreprises pour la réhabilitation de l'entrée du village, rue de la Baronnerie et rue de la Mairie

M. MAITRE Ludovic, adjoint aux travaux :

La commune de Villiers-Le-Morhier a lancé une consultation pour la réhabilitation de l'entrée du village, rue de la Baronnerie et rue de la Mairie. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

Les travaux ont fait l'objet d'un dossier de consultation. Les travaux sont découpés en lots :

Lot 1 : Voirie, revêtements de sols, ouvrages et mobilier

Lot 2 : Réhabilitation du réseau eaux pluviales

Lots 3 : Plantations

La réception des offres des entreprises s'est déroulée le 25 janvier à 12h. L'analyse des offres établie par le maître d'œuvre nous a été communiquée le 8 février et la commission travaux s'est réunie le 22 février dernier pour la présentation des résultats de l'analyse.

Au regard des critères de choix indiqués dans le règlement de consultation, la commission travaux a validé les propositions de choix des entreprises du maître d'œuvre comme suit :

Montants HT

RÉCAPITULATIF			
	ESTIMATION	OFFRES entreprise retenues après analyse	Différence
		<i>COLAS</i>	
LOT 1	300 172,00 €	339 861,60 €	39 689,60 €
		<i>REHA ASSAINISSEMENT</i>	
LOT 2	48 000,00 €	39 885,00 €	-8 115,00 €
		<i>JULIEN & LEGAULT</i>	
LOT 3	49 595,50 €	48 375,33 €	-1 220,17 €
TOTAL	397 767,50 €	428 121,93 €	30 354,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **ARTICLE 1** : de retenir les entreprises pour les lots 1-2 et 3 listées dans le tableau ci-dessus.
- **ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire ou l'adjoint aux travaux à signer tous les documents s'y rapportant.

1.2 Ajustement pour les opérations de recensement de la population

M. le Maire demande un ajustement concernant le recrutement pour les opérations de recensement de la population de la séance du 11 octobre 2021 comme suit :

- De créer 3 postes temporaires d'agents recenseurs à 12 h par semaine au lieu de 6 h par semaine et de fixer la séance de formation à 20 € au lieu de 17 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à procéder aux ajustements indiqués ci-dessus
- **ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire tous les documents s'y rapportant.

Arrivée de Guillaume LOISELET à 19 h 45

1.3 La modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 d'Énergie Eure et Loir

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se déclare favorable à l'accès *de la commune* à la plateforme informatique Infogéo 28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,
- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

II – FINANCES

2.1 Vente de l'ancien semoir

M. Ludovic MAITRE propose la vente du semoir servant d'épandeur à sel qui est hors d'usage et n'a pas servi depuis 10 ans, pour une somme symbolique de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à vendre le semoir pour la somme de 100 €
- **ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses :

Serait-il possible de faire passer la balayeuse devant la société PIGEON GRANULATS, car la route est encombrée, nous allons contacter l'entreprise à ce sujet.

Serait-il envisageable de refaire le revêtement des trottoirs Grande rue ? M. MAITRE va demander un devis pour la prochaine commission travaux.

L'animation du Village de Noël a permis de récolter la somme de 670 € qui a été entièrement versée à la cagnotte de l'école de Villiers le Morhier.

Levée de séance : 19 h 50.

Philippe AUFFRAY

Jacqueline DEVINCK
(Pouvoir à M. MAITRE)

Jacques GEFFROY

Danièle SAVILLE

Ludovic MAITRE

Isabelle FOURNIER

Pauline BOURGE

Jean-François LHOMME

Aïcha CHAMPALOUX
(Pouvoir à Mme FOURNIER)

Guillaume LOISELET

Gilles QUESNE

Sophie FERNANDES PETITOT

Martine MARTIN

Jean GUILLET

Jean-François MARIE
Absent excusé